

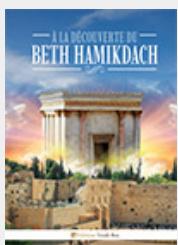


Traité Zevahim

Michna 5 - Chapitre 8

אָבָרִין בְּאָבָרִין בְּעַלְיִ מָוּמִין,
רַבִּי אַלְיָזֶר אָמֵר:
אִם קָרְבָּן רַאשׁ אַפְּדָ מִפְּהָן,
יָקָרְבָּו כָּל פְּרָאַשְׁוֹן;
כָּרְעָו שֶׁל אַפְּדָ מִפְּהָן,
יָקָרְבָּו כָּל פְּכָרְעָוִים.
וְחַכְמִים אָמְרִים:
אַפְּלָו קָרְבָּו כָּל מָזָז מִפְּהָן,
וַיָּצָא לְבֵית הַשְּׁרָפָה:

[Dans le cas où]des membres[des 'Olot propres au sacrifice ont été mélangés]à des membres des ['Olot défectueux], Rabbi Eliezer dit :[Bien que tous les membres soient impropre au sacrifice], si la tête de l'un d'eux a été sacrifiée, toutes les têtes seront sacrifiées,[car la tête sacrifiée est présumée avoir été celle de l'animal impropre au sacrifice. De même, si l'on a sacrifié]les pattes de l'un d'eux, toutes les pattes seront sacrifiées. Et les Sages disent : Même si tous[les membres]ont été sacrifiés sauf un,[il y a un risque que le membre restant soit le membre impropre, qui ne peut pas être sacrifié. Au contraire, tous les membres]doivent être envoyés au lieu de brûlage[dans la cour du Temple].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.